



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et du
Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 janvier 2020

Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

Du 1^{er} au 4 février 2021, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour l'Ouganda

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 95,3 millions de dollars : 19,6 millions provenant de ressources ordinaires et 75,7 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Neuvième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rouge

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Ouganda (2021-2025)

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et procréative	10,5	49,3	59,8
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	5,0	17,4	22,4
Réalisation 4	Dynamique des populations	2,5	9	11,5
Coordination du programme et assistance		1,6	-	1,6
Total		19,6	75,7	95,3

Note : Le présent document a été intégralement traité par le FNUAP.

21-00501 (F) 150121 180121



Merci de recycler



I. considérations générales

1. L'Ouganda est un pays enclavé d'Afrique de l'Est, dont la population est estimée à 41,6 millions d'habitants et devrait atteindre 55 millions d'ici à 2030. En raison d'un taux de croissance démographique de 3 %, l'indice synthétique de fécondité de 5,4 est élevé, ce qui contribue à une structure jeune où les jeunes de moins de 30 ans représentent 75 % de la population. Le gouvernement a donné la priorité aux investissements stratégiques dans la santé, l'éducation et l'autonomisation des jeunes afin d'accélérer la transition démographique et d'exploiter le dividende démographique. Ce principe est bien articulé dans la Vision nationale 2040, qui vise à transformer le pays d'une économie à prédominance rurale et à faible revenu en une économie compétitive à revenu intermédiaire supérieur d'ici à 2040, et est défini plus avant dans le troisième Plan de développement national (PNDIII) 2020/2021-2024/2025.

2. Après un ralentissement économique au cours des cinq dernières années, l'économie a connu une croissance de 6,3 % en 2019, mais l'étude d'impact socioéconomique de la COVID-19 en Ouganda prévoit une baisse de la croissance à 3,5 % en 2020 et que les niveaux de pauvreté nationaux pourraient augmenter de 2 à 8 %. L'enquête nationale auprès des ménages en Ouganda 2016/2017 a estimé que 21,4 % des Ougandais étaient pauvres et que 65 % des jeunes Ougandais âgés de 20 à 24 ans étaient au chômage. Le bilan commun de pays des Nations Unies a indiqué que l'accroissement des inégalités a aggravé l'augmentation de la pauvreté, le coefficient de Gini passant de 0,40 en 2012/2013 à 0,42 en 2016/2017. Les femmes, les adolescentes et les jeunes, notamment les filles, les réfugiées, les personnes handicapées ou atteintes du VIH/sida, en particulier celles qui sont exposées à la pauvreté, au manque d'éducation, à l'éloignement des services gouvernementaux et des systèmes de protection, sont parmi les plus vulnérables à la discrimination et à l'exclusion. Des croyances socioculturelles et religieuses profondément ancrées façonnent les politiques, les normes et les pratiques sociales, qui influencent à leur tour négativement l'accès des femmes et des jeunes à la santé sexuelle et procréative.

3. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale en Ouganda ont diminué, mais restent élevés (32 %), les adolescents âgés de 15 à 19 ans représentant 30 %. Le taux de prévalence de la contraception moderne est de 35 %, et de 9,4 % chez les jeunes femmes mariées âgées de 15 à 24 ans, avec de grandes disparités régionales, rurales et urbaines. Le taux de grossesse chez les adolescentes stagne à 25 % chez les filles de 15 à 19 ans, 12 % des adolescentes étant mariées (enquête démographique et sanitaire ougandaise de 2016), ce qui contribue à 23 % des abandons scolaires. L'accès limité aux services de santé et aux services communautaires, le nombre insuffisant de personnel qualifié, les ruptures de stock dans les établissements de santé, les valeurs socioculturelles négatives, les systèmes de santé peu adaptés aux adolescents et la faible mise en œuvre des politiques et des stratégies constituent les principaux défis à relever.

4. Le gouvernement s'est de nouveau engagé, dans le cadre de l'initiative Planification familiale 2020, à continuer de promouvoir l'accès universel à toutes les méthodes de planification familiale et à réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale à 10 % d'ici à 2022. Malgré l'augmentation du financement public pour les produits de santé procréative (de 2,1 millions de dollars à 4,3 millions de dollars) pour l'exercice 2019/2020, 9,8 millions de dollars sont nécessaires pour assurer un accès équitable et universel à la planification familiale.

5. Le taux de mortalité maternelle a lentement diminué entre 2006 et 2016 (de 435 à 336 pour 100 000 naissances vivantes), 28 % des décès maternels se produisant chez les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans. Malgré l'amélioration des taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié (74 %) et des accouchements dans des établissements de santé (73 %), la pénurie de personnel de santé, l'insuffisance des soins obstétricaux d'urgence, notamment dans les points de référence, l'inégalité entre les sexes et les facteurs socioculturels entravent l'accès à des soins de qualité. Le système d'examen des décès maternels et périnataux reste faible, en particulier au niveau des districts et des établissements de santé.

6. La prévalence du VIH a diminué (de 7,3 % en 2011 à 6,2 % en 2016) mais reste plus élevée chez les femmes, les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans payant le plus lourd tribut, avec des taux d'infection de 3,3 %, soit quatre fois plus que leurs homologues masculins. Le Plan stratégique national de lutte contre le VIH et le sida 2014-2020 a mis en évidence les principaux facteurs suivants : les comportements sexuels à risque, le manque de connaissances globales sur le VIH, le faible taux d'utilisation des préservatifs lors d'activités sexuelles à haut risque, le faible accès à l'information et aux services, en particulier chez les jeunes, la stigmatisation et la discrimination, les pratiques socioculturelles néfastes, notamment la violence sexiste, et la faible intégration de la santé sexuelle et procréative, y compris des services liés au VIH. En conséquence, 44 % des nouvelles infections par le VIH se produisent chez les jeunes de 15 à 24 ans.

7. L'analyse commune par pays indique que l'inégalité des sexes et la violence se manifestent tout au long du cycle de vie des femmes et des filles en Ouganda, malgré un cadre politique et juridique solide pour promouvoir l'égalité des sexes. La prévalence de la violence sexiste est élevée, avec 56 % de la population féminine subissant des violences conjugales et 22 % des femmes subissant des violences sexuelles en 2016. La prévalence nationale des mutilations génitales féminines est de 0,3 %, et elle est plus élevée dans des communautés comme Sabiny, Tepeth et Pokoth. Le pays est signataire de plusieurs traités internationaux relatifs aux droits humains, mais a continué à faire face à des difficultés en raison de l'obligation de soumettre des rapports de situation aux organes de surveillance des traités.

8. L'Ouganda accueille la plus grande population de réfugiés d'Afrique : 1,4 million de réfugiés, dont 82 % sont des femmes et des enfants. Le pays est également vulnérable aux épidémies de maladies telles que la pandémie de COVID-19, le choléra et la fièvre jaune, et aux chocs climatiques avec des catastrophes naturelles telles que de graves inondations et glissements de terrain, qui entraînent le déplacement des populations à l'intérieur du pays. Le gouvernement et ses partenaires ont commencé à traduire en acte le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix afin de s'attaquer aux causes profondes, aux urgences chroniques et de renforcer la résilience. L'environnement politique progressiste concernant les réfugiés en Ouganda offre aux réfugiés et aux demandeurs d'asile l'égalité des chances et des services, notamment en matière de santé et de protection. Cependant, les systèmes gouvernementaux déjà mis à rude épreuve ne peuvent actuellement pas faire face à l'augmentation de la population dans les districts d'accueil des réfugiés, les services de santé et de protection du gouvernement dans ces milieux sont donc souvent inadéquats ou de faible qualité.

9. L'Ouganda recueille systématiquement des données de recensement et d'enquête sur la population. Si les systèmes d'information administrative fournissent des données pour le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable, ces systèmes demeurent fragmentés et sont rarement mis à jour et analysés. Les capacités nationales d'analyse approfondie des données, de diffusion et d'utilisation restent faibles et la participation des jeunes et des femmes aux processus politiques et décisionnels est limitée.

10. L'évaluation du huitième programme de pays a mis en évidence les principales réussites : a) intégration des indicateurs de violence sexiste et de santé procréative dans les outils nationaux de conformité de la planification et de la budgétisation ; b) élaboration de la stratégie de financement de la planification familiale et utilisation d'un atlas de planification familiale pour une planification fondée sur des données factuelles ; et c) élaboration et approbation du cadre d'éducation sexuelle, de la politique de santé scolaire, de la politique révisée de lutte contre la violence sexiste et de la stratégie nationale d'engagement masculin.

11. Les principaux enseignements tirés du huitième programme de pays sont les suivants : a) l'implication continue des chefs religieux et culturels favorise le soutien aux questions touchant à la santé et au bien-être des jeunes ; b) l'intégration d'une programmation transformatrice en ce qui concerne les questions de genre dans les initiatives liées aux moyens de subsistance et à l'autonomisation économique a le potentiel d'accroître

l'autonomisation holistique des femmes et l'égalité des sexes ; et c) le renforcement des capacités et l'autonomisation des membres de la communauté en mettant l'accent sur le leadership, la participation des hommes et la production de données factuelles sont essentiels pour créer des moyens durables d'améliorer la santé procréative.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le programme de pays est aligné sur le troisième Plan national de développement de l'Ouganda 2020/2021-2024/2025, la Vision nationale 2040, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025, qui fixe des priorités : a) une gouvernance transformatrice et inclusive ; b) une prospérité partagée dans un environnement sain ; et c) le bien-être humain et la résilience. Pour contribuer à la mise en œuvre efficace du Plan-cadre de coopération, le FNUAP s'appuiera sur les expériences et les bonnes pratiques en matière de promotion de la santé et du bien-être des femmes et des jeunes, de leadership en matière de production et d'analyse des données, de leadership en matière de violence sexiste dans les situations d'urgence et d'utilisation de l'innovation et de la technologie pour soutenir l'accélération du développement et de la transformation sociale en Ouganda, en collaboration avec les organismes des Nations Unies.

13. Le programme contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable 1,3, 4, 5, 10, 16 et 17 dans le cadre de la Décennie d'action, et soutiendra la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement lors du Sommet de Nairobi de 2019 pour prévenir les grossesses d'adolescentes, mettre fin à toutes les formes de violence sexiste et autres pratiques néfastes telles que le mariage des enfants, et accélérer la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

14. La vision globale du programme est d'assurer l'accès universel, pour les femmes et les jeunes en Ouganda, à des informations et des services de qualité et intégrés en matière de santé sexuelle et procréative, qui contribueront à la réalisation des trois résultats transformateurs du Plan stratégique du FNUAP 2018-2021 (mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, mettre fin aux décès maternels évitables, mettre fin à la violence sexiste), et à la priorité régionale de l'Afrique orientale et australe consistant à mettre fin aux nouvelles infections par le VIH. D'ici à 2025, le programme contribuera à réduire de 15 points de pourcentage les besoins non satisfaits en matière de planification familiale en Ouganda. Cela contribuera à réduire le nombre de grossesses non désirées et de décès maternels.

15. Le programme établira des priorités : a) renforcer l'intégration, l'amélioration de la qualité, l'accessibilité et la disponibilité des services de santé sexuelle et procréative pour les populations les plus vulnérables, y compris les jeunes et les femmes ; b) mener des actions de sensibilisation pour renforcer la stratégie et l'environnement favorable afin d'améliorer l'utilisation des services de santé sexuelle et procréative, y compris la planification familiale ; c) donner aux jeunes, aux femmes et aux groupes marginalisés les moyens de faire des choix éclairés concernant leur santé et leur bien-être et d'exercer leurs droits à utiliser des services de santé sexuelle et procréative ; d) renforcer les communautés et les institutions pour prévenir la violence sexiste et les pratiques néfastes à l'encontre des jeunes et des femmes, en particulier dans les contextes humanitaires ; e) mener des actions de sensibilisation fondées sur des données factuelles pour accroître le financement durable des services de planification familiale et de santé sexuelle et procréative ; et f) renforcer les systèmes de données pour favoriser la production et l'utilisation de données désagrégées concernant les populations vulnérables, y compris les jeunes et les femmes, afin de renforcer la responsabilité mutuelle et de mieux éclairer les politiques et programmes ciblés. Les principaux accélérateurs du programme comprennent une attention accrue au renforcement de la résilience des populations vulnérables, la réduction des inégalités au moyen d'un engagement auprès des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, et la

promotion de l'innovation pour accélérer la demande et l'accès aux droits en matière de santé sexuelle et procréative intégrés.

16. En se fixant pour priorité le principe de ne laisser personne pour compte en Ouganda, les principales parties prenantes et les principaux bénéficiaires, notamment le gouvernement, les adolescents et les jeunes, les femmes, les populations les plus exposées, les communautés difficiles à atteindre aux niveaux national et infranational, y compris les personnes handicapées et les personnes atteintes du VIH/sida, ont été consultés et impliqués dans la conception du programme afin de garantir l'adhésion et l'appropriation nationale. Le programme s'adressera principalement aux jeunes de 15 à 24 ans et aux femmes en âge de procréer, y compris aux personnes des communautés difficiles à atteindre comme les populations des régions montagneuses, les minorités ethniques, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les populations migrantes. Sur la base des recommandations issues de l'évaluation du programme de pays, le nouveau programme donnera la priorité à 40 principaux districts, dans lesquels un ensemble complet d'interventions sera mis en œuvre. Il s'agit des districts présentant les pires indicateurs en matière de santé sexuelle et procréative, de VIH et de violence sexiste, et où le FNUAP est actuellement très présent. L'extension à d'autres districts sera guidée par la disponibilité des ressources.

17. Le programme s'appuiera sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, en appliquant une approche continue pour garantir que les interventions d'aide humanitaire et de réponse aux réfugiés se concentrent sur l'optimisation de l'accès à des services de santé sexuelle et procréative de qualité et inclusifs et sur des interventions humanitaires vitales en renforçant les systèmes de santé et de protection et la résilience des institutions et des communautés nationales. Les normes minimales de prévention et de réponse à la violence sexiste dans les situations d'urgence qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme garantiront la participation et l'appropriation de la communauté pour s'attaquer aux normes sociales et de genre et décourager les pratiques néfastes telles que le mariage des enfants parmi les populations déplacées. Les stratégies d'atténuation de la violence sexiste et de réponse aux populations déplacées incluront la santé mentale et le soutien psychosocial, la garantie de la sûreté et de la sécurité, l'accès à la justice et des voies de recours claires. Les efforts de consolidation de la paix seront axés sur la promotion du dialogue entre les communautés, les dirigeants, les femmes et les jeunes, y compris sur le rejet des pratiques néfastes.

18. Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec les organismes des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », qui comprendra des programmes conjoints, tels que l'initiative Spotlight des programmes communs sur la violence sexiste, le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines et le VIH/sida, en collaboration avec les mécanismes de coordination des Nations Unies.

19. Le FNUAP continuera de tirer parti de partenariats noués avec un large éventail de parties prenantes aux niveaux national et infranational, telles que les ministères, les autorités locales des districts, le parlement, les organismes parapublics, les agences, les partenaires de développement, la société civile, les institutions culturelles et religieuses, le secteur privé, les médias, les universités, les institutions financières internationales et les bénéficiaires, afin d'assurer une exécution inclusive des programmes.

20. Conformément au modèle d'activité du plan stratégique du FNUAP, les cinq modes d'engagement, dont la sensibilisation, le partenariat et la gestion des connaissances, seront appliqués au niveau national, en mettant particulièrement l'accent, au niveau infranational, sur le renforcement des capacités et la prestation de services, ainsi que sur les partenariats pour réaliser le programme de pays. Les possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire seront explorées, notamment concernant les questions transfrontières et régionales telles que le changement climatique et les conflits régionaux entraînant des mouvements de population à grande échelle. Le FNUAP utilisera principalement ses ressources de base pour des travaux catalytiques et novateurs, pour entretenir des partenariats stratégiques et pour s'engager dans des activités de sensibilisation et de gestion des connaissances. Les

ressources autres que les ressources de base seront utilisées pour la prestation de services et les activités de renforcement des capacités.

A. Santé sexuelle et procréative

21. *Produit 1. Le système de soins de santé primaires aux niveaux national et infranational a accru sa capacité à fournir un accès universel à des services intégrés de qualité en matière de santé sexuelle et procréative, de VIH et de violence sexiste, et à en assurer la couverture, en particulier pour les femmes et les jeunes les plus vulnérables, y compris dans les contextes humanitaires.*

22. Ce produit est aligné sur le pilier du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatif à la santé, au bien-être humain et à la résilience, qui donne la priorité à l'accès et à l'utilisation équitables de services sociaux et de protection de base d'excellente qualité. Il contribuera à renforcer les éléments constitutifs du système de santé, notamment les ressources humaines pour la santé, la prestation de services, l'information, les fournitures et technologies médicales et la gouvernance, afin d'améliorer l'accès aux services de planification familiale et aux services intégrés de santé sexuelle et procréative et de les étendre. Ce produit contribue principalement à la réalisation 1 du Plan stratégique du FNUAP, mais il est également lié aux réalisations 2 et 3.

23. Plus précisément, le produit portera sur les facteurs déterminants suivants : a) renforcer la capacité des prestataires de soins de santé à fournir des services intégrés de santé sexuelle et procréative aux femmes et aux jeunes, en particulier aux plus vulnérables, y compris aux personnes qui ont subi des violences ; b) équiper et contrôler les établissements de soins de santé afin de maintenir un approvisionnement constant en produits de planification familiale et autres produits essentiels de santé procréative ; c) veiller à la mise en place de politiques et de stratégies adaptées aux adolescents ; d) s'assurer que des services intégrés de qualité en matière de santé sexuelle et procréative et de prévention de la violence sexiste sont disponibles et accessibles aux femmes et aux jeunes ; e) donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'exercer leurs droits à l'accès à des services intégrés de santé sexuelle et procréative grâce à une formation aux compétences de la vie courante, y compris une éducation sexuelle ; et f) mettre en place un plaidoyer soutenu en faveur du financement des produits et fournitures de santé procréative.

24. Les interventions auront pour objet de : a) renforcer la gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris la capacité à surveiller, suivre et rendre compte des produits et fournitures de santé procréative jusqu'au dernier kilomètre, notamment en utilisant des systèmes de commande en ligne pour renforcer la quantification et garantir le maintien des niveaux de stocks à l'échelon national et infranational ; b) soutenir le renforcement des capacités des prestataires de soins de santé pour qu'ils puissent fournir un ensemble intégré de services de santé sexuelle et procréative fondés sur les droits, y compris le dispositif minimum d'urgence, dans le contexte de la COVID-19 et d'autres défis humanitaires ; c) fournir une assistance technique et intensifier les examens des décès maternels et périnataux aux niveaux national et infranational ; d) fournir une assistance technique et matérielle pour renforcer la formation des sages-femmes, des associations et les cadres réglementaires afin d'améliorer l'assistance qualifiée à l'accouchement ; e) soutenir la promotion et la mise en œuvre de politiques et de stratégies qui favorisent l'accès des jeunes scolarisés et non scolarisés à des informations et des services intégrés de santé sexuelle et procréative, y compris l'extension du modèle de prestation de services à trois points d'accès adopté par le Ministère de la Santé ; f) plaider pour un financement et une protection financière durables et innovants afin de soutenir la couverture sanitaire universelle et la fourniture de services intégrés de santé et sexuelle et procréative, ainsi que le traitement, la gestion et la réinsertion des femmes et des jeunes filles souffrant de fistules obstétricales.

25. *Produit 2. Donner aux femmes et aux jeunes, y compris ceux des communautés difficiles à atteindre et ceux qui sont les plus exposés, les moyens de faire des choix éclairés*

et d'utiliser des informations et des services de qualité, intégrés, en matière de santé sexuelle et procréative.

26. Ce produit se concentre sur le renforcement de la demande concernant les droits en matière de santé sexuelle et procréative chez les femmes et les jeunes au moyen des actions suivantes : a) améliorer les connaissances sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative et les compétences de la vie courante ; b) créer un environnement favorable pour faciliter l'accès à l'information et aux services qui améliorent la santé, l'éducation et le bien-être des jeunes et des femmes ; c) faciliter la mobilisation des communautés pour promouvoir des normes sociales positives et un soutien autour de l'accès aux services pour les jeunes ; et d) promouvoir l'innovation pour l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et procréative, en particulier pour les populations difficiles à atteindre.

27. Les interventions stratégiques pour la réalisation de ce produit comprendront : a) la fourniture d'un soutien pour étendre les interventions qui ont fait leurs preuves, telles que l'autonomisation et des moyens de subsistance pour les clubs d'adolescents, afin d'atteindre les adolescentes et les jeunes marginalisés avec des programmes qui renforcent les compétences individuelles en vue de développer leurs atouts sanitaires, sociaux et économiques ; b) un plaidoyer aux niveaux national et infranational pour la mise en œuvre d'une éducation sexuelle pour les jeunes scolarisés et non scolarisés ; c) un soutien technique à des approches novatrices axées sur la prévention du VIH chez les jeunes, les populations clés et les plus exposées, notamment en développant la boutique de santé en ligne et les initiatives de « boda boda » sûres pour permettre aux jeunes d'avoir accès à des préservatifs et à d'autres produits de santé procréative ; d) un soutien aux initiatives de proximité, y compris la cartographie des grossesses pour encourager la demande de services de santé maternelle ; e) un soutien technique aux innovations visant à faciliter l'accès des femmes et des jeunes filles aux informations et aux services relatifs à la santé et l'hygiène menstruelle, y compris un soutien continu à la mise au point de serviettes hygiéniques écologiques et réutilisables ; f) le renforcement des partenariats avec les organisations gouvernementales, religieuses, culturelles et de la société civile et les organisations dirigées par des jeunes pour élargir les interventions communautaires de changement social afin de transformer les normes et pratiques néfastes et de maintenir la fourniture d'informations et de services intégrés en matière de santé sexuelle et procréative, y compris des services de prévention de la violence sexiste.

B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

28. Produit 1. Renforcement des capacités nationales, infranationales et communautaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste et d'autres pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants, aux niveaux national et des districts, dans tous les contextes.

29. Ce produit est aligné sur le pilier du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatif à la santé et au bien-être des personnes, en mettant l'accent sur la promotion, la protection et la réalisation de l'égalité des sexes et des droits humains des Ougandais dans un environnement culturellement adapté.

30. Ce produit vise à : a) renforcer la mobilisation communautaire pour rejeter les normes et pratiques socioculturelles qui perpétuent les inégalités et qui soutiennent les pratiques néfastes, notamment la violence sexiste, le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines chez les femmes et les jeunes filles ; b) plaider pour la mise en œuvre de politiques et de législations qui favorisent l'égalité des sexes et combattent les pratiques néfastes ; c) donner aux femmes et aux jeunes filles les moyens d'exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative sans violence ; d) améliorer l'accès à des services de qualité en matière de prévention, de traitement et de prise en charge de la violence sexuelle et sexiste ; e) renforcer les systèmes d'information sur la gestion des données afin de promouvoir la collecte, l'analyse et la communication de données sur la violence sexiste et les pratiques néfastes.

31. Les interventions auront notamment pour objet de : a) plaider en faveur de réformes législatives visant à aligner le cadre juridique national sur les instruments internationaux et continentaux ; b) fournir une assistance technique pour intensifier les initiatives de mobilisation communautaire visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des jeunes, à renforcer les capacités et l'engagement des communautés pour éliminer les normes discriminatoires fondées sur le sexe et les normes socioculturelles ainsi que toutes les formes de violence et les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des jeunes et visant également à étendre les interventions communautaires en faveur du changement de normes sociales par l'intermédiaire des chefs culturels et religieux ; c) soutenir l'élargissement des approches innovantes telles que GetIN et Safepal pour la gestion des cas de violence sexiste, le signalement et la production de connaissances ; d) soutenir la mise en place de tribunaux spéciaux pour améliorer l'accès à la justice des victimes de la violence, y compris des femmes et des jeunes filles ; e) encourager le déploiement de la stratégie de mobilisation des hommes pour la participation active des hommes et des garçons à la prévention et à la lutte contre la violence sexiste ; f) renforcer les systèmes de gestion de l'information sur la violence sexiste ; g) soutenir les interventions de sensibilisation politique et communautaire pour améliorer l'accès à des services de qualité en matière de prévention, de traitement et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste ; h) renforcer les partenariats et la coordination avec le gouvernement, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes clés en vue d'une programmation conjointe et d'une meilleure coordination pour lutter contre la violence sexiste, les mariages précoces et les mutilations génitales féminines ; et i) aider le pays à remplir ses obligations en matière de rapports périodiques, telles que consacrées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'Examen périodique universel et le Protocole de Maputo, et faciliter la mise en œuvre des recommandations relatives aux droits humains pour la promotion des droits en matière de santé sexuelle et procréative et l'élimination de la violence sexiste et des pratiques néfastes.

C. Dynamique des populations

32. *Produit 1. Renforcement des systèmes nationaux de données démographiques pour lutter contre les inégalités, faire avancer les engagements du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement afin d'éclairer les politiques et programmes fondés sur les droits et la responsabilisation.*

33. Ce produit est aligné sur le pilier du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatif aux systèmes de gouvernance inclusifs et responsables et à l'autonomisation, à l'engagement et à la jouissance des droits humains, de la paix, de la justice et de la sécurité.

34. La théorie du changement aborde les déterminants suivants : a) soutenir la production et l'utilisation de statistiques sur les petites zones pour la santé sexuelle et procréative et d'autres indicateurs démographiques et socioéconomiques pour la planification, la programmation, la responsabilité et la prise de décision ; b) renforcer les systèmes de gestion des données des districts pour cartographier et profiler les disparités démographiques et géographiques, les catastrophes et les inégalités socioéconomiques ; c) utiliser les données pour identifier les inégalités dans l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, en particulier pour les jeunes et les femmes, y compris dans les régions éloignées et difficiles d'accès ; et d) créer des opportunités pour les jeunes et les femmes d'exercer un leadership et de participer au développement durable, à la consolidation de la paix et à la demande de responsabilisation.

35. Les interventions stratégiques pour la réalisation de ce produit comprendront : a) un plaidoyer et un soutien pour l'intégration de la dynamique des populations dans la planification et la formulation des politiques et programmes, y compris des investissements fondés sur des données factuelles pour exploiter le dividende démographique ; b) un soutien technique à l'analyse des données pour mieux comprendre et créer des liens entre la santé sexuelle et procréative, les pratiques néfastes, y compris dans les contextes humanitaires, et les politiques existantes ; c) un soutien technique pour renforcer les plates-formes de participation des jeunes et des femmes à la politique, à la planification, au suivi et à la

responsabilisation, notamment en travaillant avec les organisations de la société civile dirigées par les bénéficiaires, afin de mener des actions de sensibilisation fondées sur des données factuelles pour responsabiliser les détenteurs de droits en matière de sexualité et de procréation à l'égard desdits droits ; d) une assistance technique pour la réalisation du recensement de la population et du logement en Ouganda, des enquêtes sur la santé démographique et d'autres enquêtes démographiques ; e) un soutien technique pour la production de données ventilées concernant la situation humanitaire et la réponse apportée aux réfugiés, notamment en garantissant des indicateurs de santé sexuelle et procréative ventilés par âge et par sexe, et en effectuant une analyse approfondie des vulnérabilités des jeunes et des femmes dans les situations d'urgence, comme la COVID-19 ; f) un encouragement à l'harmonisation des systèmes de données aux niveaux national et infranational afin de suivre, d'analyser et d'utiliser les données en temps réel comme éléments factuels pour la planification et la prise de décision, y compris le renforcement des capacités en matière de systèmes de données démographiques ; g) une mise à profit de l'avantage comparatif des divers acteurs pour créer et explorer de nouvelles possibilités de transition démographique accélérée, notamment des mécanismes de financement innovants à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire et d'autres initiatives.

III. Gestion du programme et des risques

36. Le Conseil national de la population et le FNUAP coordonneront conjointement la planification, la mise en œuvre, le suivi et les examens du neuvième programme de pays. Le programme sera exécuté au niveau national. Le cas échéant, l'exécution nationale peut être remplacée par une exécution directe pour une partie ou la totalité du programme afin de permettre une réaction en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera utilisée de manière coordonnée avec d'autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

37. Le FNUAP mettra en œuvre le programme par l'intermédiaire de partenaires gouvernementaux nationaux et infranationaux, notamment les ministères sectoriels et les structures de district. Parmi les autres partenaires, on peut citer les organisations non gouvernementales, les institutions religieuses et culturelles, les organisations communautaires et les organisations de jeunes. Les partenaires de mise en œuvre seront sélectionnés sur une base compétitive, en tenant compte de leur avantage comparatif en termes de présence sur le terrain et d'étroite collaboration avec les structures des districts et des communautés, de capacité et de valeur stratégique, entre autres facteurs.

38. Le programme mobilisera un soutien technique, opérationnel et programmatique au niveau des régions et du siège du FNUAP, en utilisant des mécanismes de coopération Sud-Sud et triangulaire, des modèles innovants et un déploiement rapide, si nécessaire. Une combinaison appropriée de différents personnels sera recrutée sur la base d'un examen fonctionnel prévu des ressources humaines et d'un processus de réaligement pour une exécution administrative et rationnelle des programmes. En outre, le FNUAP utilisera toutes les possibilités disponibles pour tirer parti des compétences essentielles de l'équipe de pays des Nations Unies, des partenaires nationaux, d'autres acteurs du développement et des institutions techniques régionales, y compris des universités.

39. En s'appuyant sur les efforts importants de mobilisation des ressources déployés au cours des deux dernières années du programme de pays précédent et sur le plan intégré de partenariat et de mobilisation des ressources élaboré pour le neuvième programme de pays, le FNUAP approfondira et élargira les partenariats stratégiques avec divers donateurs et le secteur privé afin de mobiliser les ressources financières indispensables à la mise en œuvre efficace du programme. Des efforts supplémentaires seront déployés par le biais de programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'intensifier les programmes, l'efficacité et la contribution au financement du Plan-cadre de coopération et au financement du programme des objectifs de développement durable en Ouganda.

40. Le programme comporte des risques : a) l'instabilité politique et liée aux élections régionales qui peut perturber la paix et détourner les ressources ; b) les pandémies mondiales telles que celle de COVID-19, les catastrophes naturelles et les chocs liés au changement climatique qui pourraient restreindre les ressources limitées disponibles et ralentir la croissance économique ; c) le financement et l'investissement publics dans les services sociaux diminuent au cours de la période où la priorité est accordée au développement des infrastructures ou aux efforts d'atténuation des effets de la COVID-19 ; et d) le déclin économique entraînant une mauvaise mise en œuvre et une incapacité à obtenir des résultats. Le FNUAP effectuera régulièrement des analyses de l'environnement et évaluera les risques opérationnels, sécuritaires, sociopolitiques et de fraude du programme, et élaborera et mettra en œuvre un plan de gestion des risques de l'entreprise pour atténuer ces risques. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le FNUAP procédera régulièrement à des évaluations pour la gestion des risques, y compris la programmation à distance, et mettra à jour les plans d'urgence en conséquence. Le FNUAP renforcera la planification de la préparation aux situations d'urgence en collaboration avec le système des Nations Unies, afin de pouvoir répondre rapidement et efficacement aux populations touchées dans des contextes humanitaires. En consultation avec le gouvernement, les fonds peuvent être reprogrammés pour répondre à des situations d'urgence. Afin d'améliorer le suivi de la contribution du programme à la réalisation des ODD grâce aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP adoptera l'utilisation d'UN INFO pour la planification, le suivi et l'établissement de rapports.

Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

41. Pour la mise en œuvre du neuvième programme de pays, le FNUAP s'est engagé à appliquer une gestion axée sur les résultats, notamment le suivi des résultats, la collecte de données, le suivi et l'analyse en temps réel, et utilisera d'autres méthodes novatrices, inclusives et consultatives et des examens périodiques, en collaboration avec les homologues nationaux et les acteurs du développement. La théorie du changement du programme sera revue périodiquement afin d'évaluer s'il existe des postulats initiaux concernant la recherche de solutions qui pourraient devoir être ajustés, et s'il est nécessaire de corriger la trajectoire.

42. Le FNUAP et ses partenaires mettront en œuvre un plan de suivi et d'évaluation chiffré pour suivre les progrès accomplis dans l'obtention des résultats. Ce plan guidera le suivi du programme et des résultats financiers et comprendra des visites sur le terrain, des examens semestriels, des initiatives de renforcement des capacités et des évaluations thématiques et du programme. Le cas échéant, le suivi dans les zones inaccessibles se fera au moyen d'accords avec des tiers et à distance. Un personnel et un budget dédiés au suivi et à l'évaluation seront affectés aux fonctions de suivi et d'évaluation.

43. En collaboration avec ses partenaires, notamment les ministères sectoriels, les entités de développement et les organismes des Nations Unies, le FNUAP assurera la mise en œuvre des évaluations et des activités d'évaluation pertinentes, comme indiqué dans le plan d'évaluation chiffré. Cela comprend des études de référence, des examens à mi-parcours et des évaluations des projets financés par les donateurs dont la mise en œuvre a commencé durant le précédent programme de pays. Les conclusions de ces évaluations éclaireront les décisions de gestion du programme et garantiront l'optimisation des ressources et des résultats. En outre, à la lumière de la pandémie de COVID-19 et de toute autre restriction qui pourrait entraîner une limitation des déplacements pour les visites de suivi et les

activités de collecte de données, le FNUAP travaillera avec ses partenaires pour mettre en œuvre des activités de suivi et d'évaluation à distance, si nécessaire, afin d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des résultats et des objectifs du programme de pays.

44. Le FNUAP contribuera au processus « Unis dans l'action » des Nations Unies en participant activement aux mécanismes qui soutiennent la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de la programmation conjointe, notamment le Groupe de référence du programme des Nations Unies, le Groupe de gestion axée sur les résultats et l'Équipe de gestion des opérations. Le FNUAP soutiendra le plan de suivi, d'établissement de rapports, d'évaluation et d'apprentissage du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui tiendra compte des activités de gestion axée sur les résultats propres à l'organisme qui se renforcent mutuellement et comprennent un partage des rôles et des responsabilités. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sera examiné chaque année et fera l'objet d'un rapport dans le cadre de plans de travail conjoints annuels, et sera évalué avant le nouveau cycle de programmation. Les activités conjointes comprendront la conduite d'examen périodiques des programmes, des activités d'assurance qualité et la fourniture de contributions pour UN INFO, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

45. Le FNUAP appuiera également les efforts nationaux et sectoriels visant à renforcer les fonctions de suivi et d'évaluation, ainsi que les rapports sur les indicateurs dans les cadres nationaux et mondiaux, y compris les institutions nationales pour le suivi des ODD.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR L'UGANDA (2021-2025)

PRIORITÉ NATIONALE : Augmentation des revenus des ménages et amélioration de la qualité de vie des Ougandais : Objectif 4 : Améliorer la productivité et le bien-être social de la population. Objectif 5 : Renforcer le rôle de l'État dans l'orientation et la promotion du développement				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici à 2025, les personnes, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisées, auront un accès et un recours équitables à des services sociaux et de protection de base de qualité				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Santé sexuelle et procréative				
Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et cible(s) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de femmes en âge de procréer dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits au moyen de méthodes modernes, ventilée par âge <i>Niveau de référence</i> : 28,4% (2016) ; <i>Niveau cible</i> : 10% • Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié <i>Niveau de référence</i> : 73% (2016) ; <i>Niveau cible</i> : 80% 	<p><u>Produit 1.</u> Le système de soins de santé primaires aux niveaux national et infranational a accru sa capacité à fournir un accès universel à des services intégrés de qualité en matière de santé sexuelle et procréative, de VIH et de violence sexiste, et à en assurer la couverture, en particulier pour les femmes et les jeunes les plus vulnérables, y compris dans les contextes humanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de points de prestation de services primaires n'ayant pas connu de rupture de stock de contraceptifs au cours des trois derniers mois <i>Niveau de référence</i> : 73,6% (2018) ; <i>Niveau cible</i> : 80% • Pourcentage d'établissements de santé dans les districts cibles ayant la capacité et étant prêts à fournir des services d'obstétrique et de soins aux nouveau-nés en cas d'urgence <i>Niveau de référence</i> : 7,8% (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 70% • Nombre d'établissements de santé qui répondent à au moins 80 % des normes de base de l'intégration de la santé sexuelle et procréative/VIH/violence sexiste, avec le soutien du FNUAP <i>Niveau de référence</i> : 467 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 701 • Nombre de politiques, lois, stratégies et réglementations élaborées/révisées aux niveaux national et infranational avec le soutien du FNUAP pour promouvoir l'égalité des sexes et l'accès équitable à des services de santé sexuelle et procréative intégrés <i>Niveau de référence</i> : 20 (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 40 	Autorité nationale de planification, Conseil national de la population, ministères sectoriels, districts, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales	42,2 millions de dollars (5 millions provenant de ressources ordinaires et 37,2 millions d'autres ressources)
	<p><u>Produit 2.</u> Donner aux femmes et aux jeunes, y compris ceux des communautés difficiles à atteindre et ceux qui sont les plus exposés, les moyens de faire des choix éclairés et d'utiliser des informations et des services de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de couples-années de protection contraceptive dispensés avec le soutien du FNUAP <i>Niveau de référence</i> : 5 049 302 (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 7 010 229 • Pourcentage de femmes (15-49 ans) dans les districts du programme qui prennent leurs propres décisions en matière de santé sexuelle et 		37 millions de dollars (5,5 millions provenant de ressources ordinaires et 31,5 millions

	qualité, intégrés, en matière de santé sexuelle et procréative	procréative <i>Niveau de référence 58,5 % (2016) ; Niveau cible 75 %</i> • Pourcentage de la population touchée ayant bénéficié de services intégrés de santé sexuelle et procréative/VIH/violence sexiste dans un cadre humanitaire <i>Niveau de référence : 15% (2017) ; Niveau cible : 75%</i>		d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : Augmentation des revenus des ménages et amélioration de la qualité de vie des Ougandais : Objectif 4 : Améliorer la productivité et le bien-être social de la population. Objectif 5 : Renforcer le rôle de l'État dans l'orientation et la promotion du développement				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici à 2025, l'égalité des sexes et les droits humains des Ougandais seront promus, protégés et réalisés dans un environnement culturellement adapté				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Égalité des sexes et autonomisation des femmes				
<ul style="list-style-type: none"> •Proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par âge et lieu de survenance <i>Niveau de référence : 39,6% (2016) ; Niveau cible : 30%</i> •Indice d'inégalité de genre <i>Niveau de référence : 0,531 (2017) ; Niveau cible : 0,5</i> 	Produit 1. Renforcement des capacités nationales, infranationales et communautaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste et d'autres pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants, dans tous les contextes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de villages qui ont fait des déclarations publiques pour éliminer les pratiques néfastes, notamment les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés et les mutilations génitales féminines <i>Niveau de référence : 46 (2019) ; Niveau cible : 100</i> • Nombre de jeunes et de femmes qui bénéficient, avec le soutien du FNUAP, des services et des soins de prévention ou de protection liés à des pratiques néfastes, y compris le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines, ventilé par type <i>Niveau de référence : 75 417 (2019) ; Niveau cible : 3 000 000</i> 	Autorité nationale de planification, Conseil national de la population, ministères sectoriels, districts, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales	29,2 millions de dollars (5 millions provenant de ressources ordinaires et 24,2 millions d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : Augmentation des revenus des ménages et amélioration de la qualité de vie des Ougandais : Objectif 4 : Améliorer la productivité et le bien-être social de la population. Objectif 5 : Renforcer le rôle de l'État dans l'orientation et la promotion du développement				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : D'ici à 2025, l'Ouganda disposera de systèmes de gouvernance inclusifs et responsables et la population sera autonomisée, engagée et jouira des droits humains, de la paix, de la justice et de la sécurité				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Dynamique des populations				
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de districts bénéficiant d'une assistance pour produire et utiliser des statistiques relatives à de petites zones concernant la santé sexuelle et procréative et d'autres indicateurs démographiques et sociaux pour la planification et la prise de décision 	Produit 1. Renforcement des systèmes nationaux de données démographiques pour lutter contre les inégalités, faire avancer les engagements du programme d'action de la CIPD afin d'éclairer les politiques et programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'institutions publiques nationales et infranationales dont les plans de développement intègrent les recommandations du cadre national de conformité au dividende démographique <i>Niveau de référence : 25% (2019) ; Niveau cible : 100%</i> • Nombre de systèmes de gestion de données nationaux et de district fonctionnels qui permettent 	Autorité nationale de planification, Conseil national de la population, ministères sectoriels, districts, organismes des Nations Unies, organisations non	15 millions de dollars (2,5 millions provenant de ressources ordinaires et 12,5 millions

<p><i>Niveau de référence</i> : 89 (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 134</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de secteurs, en dehors de la santé et relevant de l'éducation, de la finance, du genre, de la jeunesse, du travail, qui ont des stratégies intégrant la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes, y compris ceux qui sont marginalisés <p><i>Niveau de référence</i> : 3 (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 6</p>	<p>fondés sur les droits et la responsabilisation</p>	<p>de cartographier et d'établir le profil des disparités démographiques et géographiques, des catastrophes et des inégalités socioéconomiques</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 2 (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports analytiques approfondis portant sur la santé sexuelle et procréative et sur des thèmes liés à la jeunesse, établis à partir de données de recensement et d'enquêtes, y compris dans des contextes humanitaires <p><i>Niveau de référence</i> : 6 (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 16</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plates-formes nationales et infranationales fonctionnelles permettant aux jeunes et aux femmes de participer à l'élaboration des politiques, à la programmation, à la consolidation de la paix et à la demande de responsabilisation en matière de droits de procréation <p><i>Niveau de référence</i> : 5 (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 20</p>	<p>gouvernementales, Bureau des statistiques de l'Ouganda, universités</p>	<p>d'autres ressources)</p>
---	---	--	--	-----------------------------